



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Monsieur Walter KURTZMANN, Maire.

(Date de convocation : 22 novembre 2019).

### Étaient présents :

Mmes Véronique DAL BORGIO, Nadine GARCIA, Martine GILLARD, Monique LEYDER, Marie-Claire LINGENHELD, Ann-Pascale MARIGNY, Viviane TOUSSAINT ;

MM. Jean-Claude BASTIEN, Frédéric BERTRAND, Georges CHIRRE, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNÉ, Christophe LAURENT.

### Étaient absents excusés :

M. Thierry GRANDJEAN (procuration à Mme Marie-Claire LINGENHELD) ; M. Vincent TILLEMENT (procuration à M. Jean-Claude BASTIEN) ; Mme Sylvie BURGER (procuration à Mme Pascale MARIGNY) ; Mme Dominique KNECHT

### Était absent non excusé : néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUERNE est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

### **1 – TARIFS DE LOCATION ET DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FÊTES ET DU COUAROIL POUR L'ANNÉE 2020**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2331-2 alinéa 12,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**1/ DÉCIDE de maintenir** pour l'année 2020, les mêmes tarifs de location et de nettoyage de la **salle des fêtes** pour les particuliers, pour les associations locales et la location de la sono de la salle des fêtes :

#### 1. Particuliers

<i>Salle</i>	<i>Période location</i>	<i>Tarifs</i>	<i>Observations</i>
Salle des fêtes	Week-end	460€	<i>La remise des clés se fera sur place le vendredi à partir de 16h00 lors de l'état des lieux d'entrée et devront être remises le lundi matin suite à l'état des lieux de sortie</i>
Salle des fêtes	1 jour en semaine	210€	+ 115€ par jour supplémentaire
	En semaine, inférieur à 5h consécutives	60€	
	Caution	1.000€	
Sonorisation		80€	+ 1.000€ de caution
Couaroil	Week-end	100€	1 seule salle (salle de droite)
	Semaine	55€	
	Caution	1.000€	

## 2. Associations

<i>Salle</i>	<i>Période location</i>	<i>Tarifs</i>	<i>Observations</i>
Salle des fêtes	1 <sup>ère</sup> location	GRATUIT	Location + ménage
	2 locations suivantes	55€	Location gratuite / Facturation du ménage
	Locations suivantes	105€	
	Caution	1.000€	
Sonorisation	Soirée dansante	80€	
	Hors soirée dansante	40€	
Couaroil	Location gratuite		

### 2/ PRÉCISE que :

1. L'effectivité de ces tarifs dès le **1<sup>er</sup> janvier 2019**,
2. La priorité sera donnée aux habitants de la commune pour la location du week-end.
3. La location aux particuliers est prioritaire par rapport aux associations concernant la location du couaroil ;

### 2 – CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES ET A LA B.C.D. POUR L'ANNÉE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer en 2020, les subventions suivantes :

- **2 242 €** à l'école maternelle (effectif 2020 : 59 élèves soit 38€ par élève)
- **2 970 €** à l'école élémentaire (effectif 2020 : 110 élèves soit 27€ par élève)
- **300 €** à la Bibliothèque Centre de Documentation de la commune.

### 3 – DÉLIVRANCE DE PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUX USAGERS – TARIFS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder la gratuité des copies « noir et blanc » délivrées aux associations locales et fixer le prix des copies "couleur" comme suit :

#### Format A4

- De 1 à 100 copies 0.35€ la copie
- De 101 à 300 copies 0.30 € la copie
- Au-delà de 301 copies 0.25 € la copie

#### Format A3

- De 1 à 100 copies 0.70 € la copie
- De 101 à 300 copies 0.60 € la copie
- Au-delà de 301 copies 0.50 € la copie

**Suite à consulter en mairie...**

#### **4 – CONCESSION FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE ET ALVÉOLE DU COLUMBARIUM – TARIFS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de **maintenir** pour l'année 2020 les tarifs des concessions funéraires au cimetière et des alvéoles au columbarium comme suit :

- 60 €/m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière de 30 ans ;
- 1 500 € le prix d'une alvéole (pour trois urnes) dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans.
- 1 200 € le prix d'une alvéole (pour 2 urnes) dans le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> columbarium pour 30 ans.

#### **5- DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

**DÉCIDE** de d'octroyer les subventions telles que définies ci-après :

<b>Associations</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention accordée</b>
Association prévention routière	Néant	<b>150€</b>
Association Chiens guide de l'Est	Néant	<b>0€</b>
Cheval bonheur	Néant	<b>0€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>150€</b>

#### **7 – MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions pour cette année nécessitent d'être ajustées tel que suit :

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
023 Virement à l'investissement	- 40.000 €
739223 Versement du FPIC	+ 6.200 €
675 Opération d'ordre – Cession chap. 042	+ 1.250 €
6761 Différences sur réalisation – Cession chap. 042	+ 350 €
64162 Emploi avenir	+ 15.200 €
6413 Non titulaires	+ 12.500 €
6455 Assurance	+ 4.500 €

##### **INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
021 Virement de la section de fonctionnement	- 40.000 €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
Article 2315 opération 142 : Bâtiments	- 40.000 €
020 dépenses imprévues	- 965 €
040 cession de la borne d'accueil	+ 750 €
Article 2313 opération 140 Eclairage	+ 215 €
Article 2315 opération 139 Mairie	- 8.100 €
Article 10223 dépenses	+ 8.100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DÉCIDE** d'approuver les modifications présentées par Monsieur Jean-Michel GUERNÉ,

1<sup>er</sup> Adjoint, Chargé des Finances.

## **8 – ARRÊT DU PLH 2020-2025 de METZ MÉTROPOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (2011-2019) de Metz Métropole arrivant à échéance en septembre 2019, Metz Métropole a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH par délibération du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2017.

Le projet de 3<sup>ème</sup> PLH (2020-2025) a été arrêté par le Conseil Métropolitain du 21 octobre 2019.

Considérant que le projet doit être soumis pour avis au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le projet de 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat, sous réserve de sa mise en conformité avec le PLU de Peltre retenant un potentiel de **87 logements**
- Approuve les objectifs fixés en matière de production de logement,
- S'engage à mettre en œuvre les actions inscrites dans le PLH relevant de sa compétence.

## **9 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITES – ECOLE NOTRE DAME : ECOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de participation communale à l'enseignement privé sous contrat d'association, en l'occurrence l'OGEC Notre Dame de Peltre.

La délibération du 4 avril 2018 du Conseil Municipal a fixé le coût de fonctionnement par élève comme suit :

- **903 euros** par an par élève scolarisé en **école maternelle**,
- **332 euros** par an par élève scolarisé en **école élémentaire**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix (Mr LAURENT, trésorier de l'OGEC de l'école Notre Dame de Peltre, ne prenant pas part au vote) :

**APPROUVE** la proposition présentée ci-dessus pour l'année 2020,

**FIXE** à 996,00 € la dotation à l'enseignement privé (OGEC Notre Dame) pour l'année scolaire 2019-2020, à inscrire à l'article 65581 du budget communal ;

## **11 - AIDE SOCIALE**

**Vu** l'article L.116-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Accepte la prise en charge des factures liées à l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité pour un montant de 127,59 €, précise que **cette avance** sera soumise à remboursement sans frais d'intérêts et demande à Monsieur le Maire de signer la **reconnaissance de dettes** et de soumettre celle-ci à Madame XXXXXXX ;
- Accorde une aide d'un montant maximum de 50 € et la prise en charge des factures CORA correspondantes et précise que ces sommes seront inscrites à l'article 6713 secours et dons.
- Approuve la modification budgétaire qui en découle, telle que suit :
  - Dépenses, article 274 = + 127.59 €
  - Dépenses, article 022 = - 127.59 €